

Madame, Monsieur,

Afin d'inscrire votre(vos) enfant(s) au service de restauration scolaire de la commune de Colpo pour la rentrée 2026-2027, nous vous remercions de bien vouloir fournir les documents suivants avant le vendredi 31 juillet 2026 :

- Une fiche individuelle de renseignements.
- Une attestation d'assurance responsabilité civile par enfant (à fournir au plus tard le 30 septembre 2026).
- Un RIB, si vous souhaitez mettre en place les prélèvements bancaires. S'il n'y a pas de changement de RIB par rapport à l'année dernière, vous n'avez pas besoin d'en fournir un nouveau. Un mandat de prélèvement SEPA vous sera envoyé par mail qu'il faudra impérativement retourner « daté et signé » à la mairie ou par mail sur secretariat@colpo.fr.
- Pour les enfants concernés par un PAI (Projet d'Accueil Individualisé), saisir une fiche de demande de prise en charge pour allergie/intolérance alimentaire A et B, pour une étude du dossier par notre prestataire de restauration. Pour les renouvellements de PAI, merci de refaire une demande.

Pour les nouvelles inscriptions, après réception de votre dossier en mairie, un identifiant vous sera transmis par mail afin de vous permettre de créer votre propre mot de passe pour accéder à votre espace personnel sur le Portail Famille.

Les réservations de repas pour l'année scolaire 2026-2027 pourront être effectuées sur le Portail Famille à partir du 1^{er} août, et devront être réalisés au plus tard le lundi 24 août pour la semaine de la rentrée.

Pour rappel, l'utilisation du Portail Famille nécessite l'usage d'un ordinateur et ne fonctionne pas correctement avec les autres supports tels que les smartphones ou les tablettes.

Mireille GUILBAUD

Adjointe Enfance, Jeunesse et Vie Scolaire

